

ES

Cotonou, le 31 Janvier 2017

N°17- 375 /EMAT/D2/BRACM/SEC



DSIA	
Secrétariat Administratif	
N° 1031 du 21/02/17	
INFO	ACTION
SAR	
SST	
SPBF	
SMI	
RAA	
SAV	
SPOP	
C st cie	
SP	
SA	

NOTE DE SERVICE

Objet: Rappel à l'ordre.

Depuis quelques temps, des accidents de circulation impliquant des hommes en uniforme se soldent par des pertes en vies humaines.

Les causes sont entre autres, l'imprudence sur les routes, ou l'inobservation des consignes du port de casque sensé les protéger.

C'est pour remédier à cet état de chose que je vous invite à sensibiliser vos personnels sur l'obligation qui leur est faite de porter le casque à l'intérieur et à l'extérieur des casernes. Aussi devront-ils respecter rigoureusement les obligations du code de la route.

Je vous recommande de sanctionner avec la dernière rigueur tout contrevenant aux présentes dispositions.

Destinataires :

- CEMG (ATCR)
- TOUS CORPS ET SERVICES



Colonel Fructueux C.A.GBAGUIDI.
Le Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre